

PERMIS DE CONDUIRE LES AUTOMOBILES

Sauf mentions spéciales inscrites au verso, le présent permis n'est pas valable pour la conduite des véhicules ci-après : 1° Voitures affectées à des transports en commun ; 2° Véhicules pesant en charge plus de 3.000 kilogr. ; 3° Motocycles à deux roues.

Signature du titulaire :

(1) Nom

TITULAIRE : M (1)

demeurant à

né le

Déclaré par le Préfet de

Le



Pipet Pierre François

12 mai 1911
Coulungon l'antique

Coulungon l'antique

16 juillet 1930

24 juillet 1930

20122

Vay Legue Albert Henri

26 août 1909
Bouchaux

Saint. Bouchaux

16 juillet 1930

29 août 1930

20123

Ext. P L 7391 du 22/11/49

Contant Marcel Joseph

5 juin 1906
Aulnay

St-Jovis & Châtillon

16 juillet 1930

29 août 1930

20124

Ext. P L 7391 du 22/11/49